



## DELIBERATION

### Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de CORNAS

Séance du 27/04/2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 17
Présents : 14
Nombre de suffrages : 17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.

**Etaient présents :**

Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, M. LAFUMAT René, Mme LIONNETON Leslie, M. REYMONDON Marc, Mme SAHMAN Virginie, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre

<b><u>Date de convocation</u></b> 22/04/2026
---

**Procuration(s) :**

M. GINÉ Elios donne pouvoir à M. DOHA Médard, Mme JUGE Olga donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. MATA-VERSET Michaël donne pouvoir à Mme LIONNETON Leslie

<b><u>Date d'affichage</u></b> 22/04/2026
--

<b><u>VOTE :</u></b>
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. GINÉ Elios, Mme JUGE Olga, M. MATA-VERSET Michaël

**Numéro interne de l'acte : 2026-09**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2024		8 310,66				8 310,66
<i>Budget Primitif</i>	<b>19 821,00</b>	<b>19 821,00</b>			<b>19 821,00</b>	<b>19 821,00</b>
Opérations exercice	13 060,64	13 216,00			13 060,64	13 216,00
Total	13 060,64	21 526,66			13 060,64	21 526,66
Résultat de clôture 2025		8 466,02				8 466,02

Restes à réaliser pour 2026						
Total cumulé		8 466,02				8 466,02
Résultat définitif		8 466,02				8 466,02

VU le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de CORNAS

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal,  
Madame la Présidente entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1 :** d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de CORNAS.

**Article 2 :** de donner pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à CORNAS  
La Présidente de séance,  
Mme HEBRARD Magali

